

Suppression du Code Prestation SNG dans les tables de l'annexe 2

• <i>Date d'application de la mesure :</i>	Immédiate
• <i>Textes associés :</i>	JO du 14/09/2014
Article R.1221-17 du code de la Santé Publique. Décret N° 2014-1042 du 12 septembre 2014 relatif au sang humain : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=90BAA52CC3A096A76FC65462AEFBF25D.tpdila23v_2?cidTexte=JORFTEXT000029449080&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JOREFCONT000029449010	
• <i>Professionnels de Santé concernés :</i>	Pharmaciens Fournisseurs
• <i>Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné:</i>	1.40
• <i>Référentiel TLA concerné :</i>	Oui

Contexte de l'évolution

Le décret n° 2014-1042 confirme le rôle exclusif de l'Etablissement français du sang dans la distribution des produits sanguins labiles. Ni les pharmaciens, ni les fournisseurs ne peuvent délivrer ces produits labiles.

Modalité de mise en œuvre

Le code prestation SNG est à supprimer des tables impactées du cahier des charges SESAM Vitale.

Légende

Texte surligné en jaune	Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale
Texte barré bleu	Suppression par rapport au CDC SESAM-Vitale
Texte surligné en gris	Evolutions du format des tables pour le palier Addendum 7

Détail de l'évolution

- Les modifications apportées à la table 1 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Table 1 : table des codes prestations

		Code prestation
		SNG
Libellé du code prestation		Sang, plasma et dérivés
Date de fin de validité (*)		
Type de prestation (*)		Support
Type de nomenclature (**)		Frais PH
Groupe fonctionnel (**)	général	Sø
	détail	Sø
Top Codage affiné (**)		Non
Origine de la prestation (***)		PS

(*) Uniquement en version 1.40 – Addendum 2bis et suivantes

(**) Uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

(***) Uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

➤ **Les modifications apportées à la table 2 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 2 : table des compatibilités entre codes prestations et spécialités de professionnels de santé

	Libellé	Code prestation
		SNG
01	Médecine générale	
02	Anesthésie-Réanimation Anesthésiologie Réa. Chir.	
03	Cardiologie Pathologie cardio-vasculaire	
04	Chirurgie générale	
05	Dermatologie et Vénéréologie	
06	Radiologie Radiodiagnostic et imagerie	
07	Gynécologie obstétrique	
08	Gastro-Entérologie et Hépatologie	
09	Médecine interne	
10	Neuro-Chirurgie	
11	Oto-Rhino-Laryngologie	
12	Pédiatrie	
13	Pneumologie	
14	Rhumatologie	
15	Ophtalmologie	
16	Chirurgie urologique	
17	Neuro-Psychiatrie	
18	Stomatologie	
19	Dentiste , Chirurgien Dentiste	
20 ⁽¹⁾	Réanimation médicale	
21	Sage-femme	
22 ⁽²⁾	Spécialiste en Médecine générale avec diplôme	
23 ⁽²⁾	Spécialiste en Médecine générale reconnu par l'ordre	
24	Infirmier	
26	Masseur Kinésithérapeute	
27	Pédicure Podologue	
28	Orthophoniste	
29	Orthoptiste	
30	Laboratoire d'analyses médicales	
31	Rééducation Réadaptation Fonctionnelle	
32	Neurologie	
33	Psychiatrie	
34 ⁽¹⁾	Gériatrie	
35	Néphrologie	
36	Chirurgien dentiste spécialité O.D.F.	
37	Anato. Cyto. Anato-Cyto-Pathologie	
38	Directeur Laboratoire Médecin biologiste	
39	Laboratoire Polyvalent	

40	Laboratoire d'anatomo-cyto-pathologie	
41	Chirurgie orthopédique et traumatologie	
42	Endocrinologie, et Métabolisme	
43	Chirurgie infantile	
44	Chirurgie maxillo-faciale	
45	Chirurgie Maxillo-faciale, et stomatologie	
46	Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	
47	Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	
48	Chirurgie vasculaire	
49	Chirurgie viscérale et digestive	
50	Pharmacien d'officine	X
51	Pharmacien mutualiste	X
53 ⁽³⁾	Chirurgien Dentiste spécialité C.O.	
54 ⁽³⁾	Chirurgien Dentiste spécialité M.B.D.	
60 ⁽²⁾	Prestataire de type société	X
61 ⁽²⁾	Prestataire de type artisan	X
62 ⁽²⁾	Prestataire de type association	X
63 ⁽²⁾	Orthésistes	X
64 ⁽²⁾	Opticien Optique médicale	X
65 ⁽²⁾	Audioprothésistes	X
66 ⁽²⁾	Epithésiste Oculariste Prothèses oculaires et faciales	X
67 ⁽²⁾	Podo-orthésistes	X
68 ⁽²⁾	Orthoprothésistes	X
69 ⁽³⁾	Chirurgie orale	
70	Gynécologie médicale	
71	Hématologie	
72	Médecine nucléaire	
73	Oncologie médicale	
74	Oncologie radiothérapique	
75	Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	
76	Radiothérapie	
77	Obstétrique	
78	Génétique médicale	
79 ⁽¹⁾	Gyn. Obstétrique et Gynécologie médicale	
80 ⁽¹⁾	Santé publique et médecine sociale	

⁽¹⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 3 et suivantes

⁽²⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

⁽³⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

- **Les modifications apportées à la table 3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 3 : table des compatibilités entre les codes prestations et qualité du bénéficiaire

		Code prestation
		SNG
Assuré		1
Ascendant, descendant, collatéraux ascendants		1
Conjoint		1
Conjoint divorcé		1
Concubin		1
Conjoint séparé		1
Enfant		1
Conjoint veuf		1
Autre ayant droits		1
Age min (*)	mois	
	années	
Age max (*)	mois	
	années	

(*) Uniquement à partir des versions 1.40 – Addendum 2bis et suivantes

1=oui

➤ **Les modifications apportées à la table 4 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 4 : table des compatibilités entre les codes prestations et plusieurs concepts (nature d'assurance, coefficient.....)

		Code prestation
		SNG
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maladie		0
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maternité		0
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance AT		0
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance Soins Médicaux Gratuits ⁽³⁾		0
Nécessité d'une prescription		0
Nécessité d'un coefficient		N
Valeurs minimales et maximales du coefficient		so
Compatibilité de l'acte avec des indemnités de déplacement		N
Compatibilité de l'acte avec une majoration d'urgence, nuit, dimanche, férié ⁽¹⁾		N
Compatibilité de l'acte avec une majoration ⁽²⁾	Urgence	N
	Nuit	N
	Férié	N
T.R théorique (Régime général - Régime agricole - ENIM - CNMSS - CCIP- CAVIMAC - Sections Locales Mutualistes – RSI – Sénat – Assemblée Nationale – Port Autonome Bordeaux)		100%
T.R. théorique CRPCEN		100%
Date d'effet des taux ⁽⁴⁾		T₀

⁽¹⁾ hors version 1.40-Addendum 4

⁽²⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 4 et suivantes

⁽³⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 6 et suivantes

⁽⁴⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 7 et suivantes

➤ **Les modifications apportées à la table 7 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 7 : table des compatibilités entre les codes prestations et le qualificatif de la dépense

		Code prestation
		SNG
Gratuit		1
Déplacement non prescrit		0
Dépassement exigence		0
Entente directe		0
Non remboursable		0
Dépassement autorisé*		0
Dépassement maîtrisé***		0
Cumul dépassement autorisé et entente directe*		0
Cumul dépassement maîtrisé et exigence***		0
Prise en charge SMG**		1

* uniquement en version 1.40 Addendum 2bis et suivantes

**uniquement en version 1.40 Addendum 6 et suivantes

***supprimé en version 1.40 Addendum 7 et suivantes

➤ Les modifications apportées aux tables 21.x du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Table 21.x : tables des codes prestation utilisés dans les tables 8.x

Table	21.11	code situation	0400	table	8.3 8.5
		Code prestation	Catégorie médicale *	Hors CCAM	CCAM
		.../...	.../...	.../...	.../...
		PPP	so	o	
		SNG	se	ø	
		TNS	so	o	
		.../...	.../...	.../...	.../...

Table	21.12	code situation	0402	table	8.3 8.5
		Code prestation	Catégorie médicale *	Hors CCAM	CCAM
		.../...	.../...	.../...	.../...
		PPP	so	o	
		SNG	se	ø	
		TNS	so	o	
		.../...	.../...	.../...	.../...

Table	21.14	code situation	0410	table	8.3 8.5
		Code prestation	Catégorie médicale *	Hors CCAM	CCAM
		.../...	.../...	.../...	.../...
		PPP	so	o	
		SNG	se	ø	
		TNS	so	o	
		.../...	.../...	.../...	.../...

Table	21.15	code situation	0411	table	8.3 8.5
		Code prestation	Catégorie médicale *	Hors CCAM	CCAM
		.../...	.../...	.../...	.../...
		PPP	so	o	
		SNG	se	ø	
		TNS	so	o	
		.../...	.../...	.../...	.../...

* uniquement en version 1.40 Addendum 7 et suivantes



Demande d'agrément ou d'homologation pour l'intégration d'une fiche réglementaire



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné,, agissant en qualité de
pour la société....., atteste sur l'honneur que le logiciel
intitulé..... dans sa version n°¹....., pour système (OS).....
intègre correctement :

. L'évolution liée à la fiche réglementaire n°

Version du cahier des charges de référence (rayer la mention inutile) : 1.31 / 1.40
ou

Version du référentiel d'homologation (rayer la mention inutile) : DI version / TLA version

Identification des factures transmises sur le frontal du CNDA :

1. Tableau récapitulatif à compléter :

Carte CPS utilisée	Régime	Date de transmission des cas de facturation		Nom des Fichiers (Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)
n° de facturation du PS		N° LOT	N° FACTURE	

Je joins à cette attestation la(es) copie(s) d'écran correspondant aux cas de tests non passant correspondant à la fiche réglementaire prise en compte².

Fait leà

Signature du représentant et cachet de la société

¹ évolution **obligatoire** du n° de version **sur les 4 premiers caractères** par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.